

L'affiliation à la sécurité sociale étudiante est **obligatoire** (sauf cas particuliers), si vous avez entre 16 et 28 ans dans l'année universitaire (entre le 1<sup>er</sup> septembre 2016 et le 31 août 2017). Elle se fera le jour de votre inscription administrative. Votre âge, la profession de vos parents ou votre situation personnelle déterminent votre affiliation et le paiement de la cotisation. Vous devrez selon votre cas **obligatoirement fournir le ou les justificatif(s)** lors de votre inscription administrative.

**CONDITION D'AGE ET PROFESSION DES PARENTS :**

PROFESSION DES PARENTS	* VOTRE AGE DURANT LA PERIODE DU 01/09/2016 au 31/08/2017				
	J'ai entre 16 à 19 ans* (Entre le 1er septembre et le 31 août 2017)	Pièces à fournir	J'ai entre 20 à 28 ans* (Entre le 1 <sup>er</sup> septembre et le 31 août 2017)	Pièces à fournir	J'ai plus de 28 ans*
<p><b>Salariés &amp; assimilés :</b> Salarié du secteur privé, fonctionnaire de l'Etat, ouvrier d'Etat, salarié agricole ou exploitant agricole, praticien ou auxiliaire médical conventionné (sauf option profession libérale), agent des collectivités locales, artiste et auteur, demandeur d'emploi allocataire, Banque de France, Chambre de commerce &amp; d'industrie de Paris, Théâtre National de l'Opéra, Comédie Française.</p>	<p><b>Affiliation obligatoire et gratuite.</b></p>	<p>- Votre carte vitale.</p> <p><b>ET</b> - Photocopie de la carte d'identité de votre ouvrier de droit (parent assureur).</p> <p><b>ET</b> - Photocopie de l'attestation de sécurité sociale de votre ouvrier de droit où figure votre nom.</p> <p><b>ou à défaut :</b> - Attestation d'affiliation à la sécurité sociale étudiante 2015/2016.</p>	<p><b>Affiliation obligatoire et payante (Gratuite si boursier du CROUS).</b></p>	<p>Votre Carte Vitale ou votre numéro de sécurité sociale obtenu en Terminale.</p> <p>Pour les boursiers, avis conditionnel de bourse 2016/2017.</p>	<p>Vous avez plus de 28 ans, <b>Prorogation possible de l'affiliation au régime étudiant.</b></p> <p>Vous avez été inscrit en doctorat avant cet âge, prorogation de 1 à 4 ans jusqu'à 32 ans.</p> <p>Vous avez dû interrompre vos études avant cet âge pour raisons médicales (fournir un justificatif).</p>
<p><b>Travailleurs non-salariés :</b> Artisan, commerçant, profession libérale (travailleur non salarié, non agricole).</p>	<p><b>Pas d'affiliation</b> (Car couverture sociale du parent).</p>	<p>- Photocopie de l'attestation de sécurité sociale de votre ouvrier de droit <b>où figure votre nom.</b></p>	<p><b>Affiliation obligatoire et payante (Gratuite si boursier du CROUS).</b></p>	<p>Votre Carte Vitale ou votre numéro de sécurité sociale obtenu en Terminale.</p> <p>Pour les boursiers, avis conditionnel de bourse 2016/2017.</p>	<p><b>Autres cas :</b></p> <p><b>Possibilité de bénéficier d'un maintien de droits, voir avec la C.P.A.M. de votre domicile.</b></p>
<p><b>Régimes spécifiques :</b> Militaire, agent EDF, GDF, RATP, personnel des mines, clerc &amp; employé de notaire, Sénat.</p> <p><b>Régimes très spécifiques :</b> Marine marchande, Port autonome de Bordeaux, fonctionnaire (ONU...), Assemblée Nationale, SNCF.</p>	<p><b>Pas d'affiliation</b> (Car couverture sociale du parent).</p>	<p>- Photocopie du justificatif de couverture sociale.</p>	<p><b>Affiliation payante à un âge variable selon la profession des parents (Gratuite si boursier du CROUS).</b></p>	<p>Photocopie du justificatif de couverture sociale.</p> <p>Pour les boursiers, avis conditionnel de bourse 2016/2017.</p>	

### **ETUDIANTS ETRANGERS :**

(Dont les parents ne bénéficient pas d'une couverture sociale française)

**Vous devez impérativement fournir les documents suivants :**

<b>SITUATIONS <u>Etudiants Etrangers :</u></b>	<b>SECURITE SOCIALE ETUDIANTE</b>	<b>PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT</b>
Ressortissant d'un pays membre de l'Espace économique européen et la Suisse.	<b>Pas d'affiliation.</b>	Copie et original de la Carte Européenne d'Assurance Maladie <b>valide du 01/09/16 au 31/08/17</b> (ou certificat provisoire de remplacement), imp. E128 ou attestation d'une assurance privée <b>traduite en français.</b>
	<b>Affiliation.</b>	Copie et original pièce d'identité.
Ressortissant d'un pays non-membre de l'Espace économique européen.	<b>Affiliation.</b>	Copie et original du titre de séjour <b><u>en cours de validité.</u></b>

### **DISPENSE D'AFFILIATION \*:** (CAS PARTICULIERS)

**Vous devez impérativement fournir les documents suivants :**

<b>CAS DE DISPENSE D'AFFILIATION</b>	<b>PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT</b>
Vous avez déjà acquitté votre cotisation dans un autre établissement.	Certificat de scolarité et attestation d'affiliation à la sécurité sociale étudiante 2016/2017.
Vous êtes salarié <b>pendant toute l'année universitaire (du 01/09/2016 au 31/08/2017).</b>	<u>Photocopie</u> de votre contrat de travail couvrant l'année universitaire ( <b>minimum 150h par trimestre ou 600h sur l'année</b> ) + les 3 derniers bulletins de salaire.
Vous bénéficiez d'une Allocation Adulte Handicapé <b>soumise à des prélèvements sociaux.</b>	<u>Photocopie</u> de la notification Allocation Adulte Handicapé (A.A.H).
Vous résidez à l'étranger (hors Union Européenne, Norvège, Islande, Liechtenstein, Suisse) du 01/09/2016 au 31/08/2017.	-Attestation d'adhésion au régime local de sécurité sociale pour la période du 01/09/2016 au 31/08/2017. <u>Cette attestation doit être traduite en français.</u>  <b>Ou</b> -Attestation d'une assurance volontaire prise pour la période du 01/09/2016 au 31/08/2017, délivrée par la Caisse des Français à l'Etranger (C.F.E.) ou par une compagnie d'assurances privée prévoyant une protection sociale et prise en charge des frais médicaux à l'étranger.  <b>Munissez-vous de l'attestation originale et de sa photocopie.</b>

\* Si en cours d'année, vous cessez de remplir les critères vous ayant permis de vous exonérer de la cotisation de sécurité sociale étudiante, vous devez vous présenter à nouveau au service des inscriptions (bâtiment A, rez-de-chaussée) pour votre affiliation, et ce dans le mois qui suit.